



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 16 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Marc LE MEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Marie-Noëlle ROLLY (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absent Excusé :

Yassin LAMOUI, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY.

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 24
représentés : 12
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Marc LE MEUR est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Délibération n°23-21

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : SSIAD

Affaire suivie par Michelle CARRIC



RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 du SSIAD,
BUDGET ANNEXE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1,

CONSIDERANT la Commission Santé Solidarité Locales, Petite enfance, Accompagnement Séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention consultée en date du 10 mars 2023,

CONSIDERANT la présentation de Monsieur le Maire et l'intervention des représentants des groupes constituant le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 du SSIAD, Budget annexe Ville, ci-annexé.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat relatif aux Orientations Budgétaires pour 2023 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE
Pour : 36
Contre
Abstention :

Pour extrait conforme



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

